

Audioconférence du mercredi 6 mai de 16h00 à 17h00

Réunion départementale Etat/Région - Paris

42 participants

Animation :

- Madame Magali CHARBONNEAU, Préfète, secrétaire générale de la préfecture de la Région Ile-de-France, préfecture de Paris
- Madame Alexandra DUBLANCHE, Vice-présidente en charge du Développement économique, de l'Agriculture et de la Ruralité

Madame Magali CHARBONNEAU introduit la réunion en excusant le préfet de Région, Monsieur Michel CADOT, retenu par une semaine chargée en raison de la préparation du déconfinement. Elle adresse ses remerciements aux participants pour leur soutien apporté aux entreprises.

Madame Magali CHARBONNEAU évoque l'élaboration en cours d'un document partagé entre les représentants des employeurs, l'Etat, la Région et la Ville de Paris afin de faciliter l'usage des transports en Ile-de-France.

l'objectif est d'éviter la surcharge de la capacité d'emport qui sera limitée à 12-15 % par ligne afin de respecter les gestes barrières. Le maintien du télétravail est encouragé pour l'ensemble des professions qui le permettent afin d'éviter tout surchargement du réseau de transports francilien. Un lissage des horaires de pointe en matinée doit s'effectuer entre 6h30 et 9h30 et en soirée de 16h00 à 19h00. Les regroupements devront également être évités lors de l'arrivée des salariés sur leur lieu de travail.

Les services publics s'organiseront pour faciliter une reprise ordonnancée permettant d'assurer la sérénité de la reprise.

Madame Alexandra DUBLANCHE complète en annonçant que la charte des transports prévoit également la remise d'une attestation aux salariés par l'employeur précisant l'horaire d'embauche. 1,6 million de masques a été distribué par la Région dans 220 gares. Le 11 mai, Ile-de-France Mobilités assurera la distribution de masques en tissu. 5 000 agents seront mobilisés pour la reprise des transports ainsi que les polices municipales.

I- Mesures d'aides aux entreprises

➤ Point sur le fonds de solidarité

Madame Alexandra DUBLANCHE se félicite que la Région rattrape son retard sur le fonds de solidarité, avec un taux de demandes atteignant 20,4 % (l'Ile-de-France comptabilise 22% des TPE nationales). L'ouverture du volet 2 aux entreprises de 0 salarié est désormais possible, conformément aux vœux de la Région, de la CPME, et de la CCI qui le demandaient, mais nous demeurons dans l'attente de la traduction de cette disposition dans les textes.

Pour les restaurateurs, le doublement des critères a été obtenu (l'effectif de 20 salariés est désormais éligible et une entreprise au CA maximum de 2M€ également) permettant de profiter d'une aide jusqu'à 10 000€. Concernant le doublement du bénéfice imposable (60k€), aucun retour n'est encore intervenu.

202 000 entreprises ont effectué leur demande sur le volet n°1, mais seulement 5 000 sur le volet 2. Le gap est anormal, les entreprises ayant bénéficié du volet n°1 se demandent, si elles peuvent

prétendre au volet 2. Les entreprises attributaires du volet n°1 pourraient être contactées pour les inciter à solliciter le volet n°2 si le règlement des données personnelles le permet.

Pour déposer sa demande au titre du volet 2 du Fonds de solidarité sur le site de la Région : <https://www.iledefrance.fr/fonds-de-solidarite-entreprises-volet-2>

➤ **Le prêt rebond à taux zéro**

Le prêt rebond a été finalisé avec la BPI. Prêt à taux zéro, de 10 000 € à 300 000 € visant à renforcer la trésorerie des TPE-PME comprenant entre 1 et 250 salariés, ayant 12 mois d'activité minimum et faisant face à un besoin de trésorerie lié à la situation conjoncturelle, ou une augmentation du besoin en fonds de roulement. Sa durée d'amortissement est de 7 ans, avec 2 ans de différé de remboursement. Aucune garantie sur les actifs de la société ou de son dirigeant, n'est requise.

Les entreprises peuvent formuler leur demande en ligne sur <http://pret-rebond.iledefrance.fr/>

Les demandes de prêts de moins de 50 000 € sont traitées de manière automatisée et digitalisée. La décision d'octroi intervient sous 48h00. Le prêt est décaissé sous 3 à 5 jours.

Les demandes de prêts supérieurs à 50 000 € sont elles aussi formulées en ligne. La décision d'octroi intervient en une semaine.

Les conditions de taux demeurent donc plus avantageuses que celles du PGE.

Pour déposer sa demande de Prêt Rebond à taux zéro : <https://www.iledefrance.fr/covid-19-un-pret-rebond-regional-taux-zero-pour-les-tpe-pme>

➤ **Le fonds de résilience**

Madame Alexandra DUBLANCHE effectue la présentation du fonds Résilience en discussion entre la Région Ile-de-France et la Banque des Territoires.

L'ambition est de créer un fonds de 100 millions d'€ permettant de servir entre 8 000 et 10 000 entreprises.

Il s'adresse aux 5 à 15 % des entreprises ayant reçu un refus (partiel ou total) du prêt garanti par l'Etat alors qu'elles ont subi l'impact de la crise sanitaire, en particulier dans les secteurs économiques de la construction, l'hôtellerie, la restauration, le commerce, l'artisanat, le tourisme ou l'évènementiel.

Ce fonds vise à relancer l'activité des TPE/PME, ou des structures de l'ESS, en finançant par exemple, le coût des investissements matériels et immatériels ou des adaptations indispensables à la reprise de l'activité.

Il vient combler les « trous dans la raquette » de l'offre existante de l'Etat et des banques pour un grand nombre de TPE/PME d'Ile-de-France, notamment les « zéro salarié ». Il se présente sous forme d'avances remboursables sur une durée maximale de 6 ans, considérées comme du quasi fonds propre, à taux zéro, avec un différé de remboursement d'une durée maximale de 2 ans.

Le montant du prêt varie entre 3 000 € et 100 000 € par entreprise.

La Métropole du Grand Paris et les EPCI/EPT se portent volontaires pour participer au fonds de résilience, afin de contribuer au financement des entreprises de leur territoire.

Un guichet unique, une plateforme de dépôt unique et des demandes simplifiées en ligne devraient être mis en place.

Les plateformes de soutien à l'entrepreneuriat, telles que Initiactive, France Active, ADIE, ou le Réseau entreprendre devraient être mobilisées pour l'instruction, et le versement des financements.

➤ **Masques**

Madame la Vice-présidente fait part de sa satisfaction pour la forte mobilisation de la part des élus de la CMA, de la CPME, de la CCI et du MEDEF en faveur de l'approvisionnement en masques

auprès des acteurs économiques et notamment à destination des commerces parisiens. Elle demande que les commerces non-alimentaires soient désormais priorités et invite le MEDEF à cibler les entreprises du bâtiment.

Au-delà des dons de masques, la centrale d'achats de la Région enregistre à ce jour près de 5 500 commandes représentant 21 millions de masques.

➤ **Compléments apportés au sujet des mesures mises en œuvre**

Sur le volet 1, les entreprises parisiennes ont bénéficié de 179 642 139 d'€. La Région regagne son poids naturel sur le volet 1, souligne Madame Magali CHARBONNEAU.

Concernant le volet 2, on déplore une insuffisante connaissance du dispositif. Il est donc indispensable de communiquer auprès des entreprises afin de combler l'effet retard. L'assouplissement visant à permettre aux entreprises de 0 salarié d'y avoir accès permettra un effet volume dans un second temps.

Monsieur Xavier RAHER, Chef de service Protection du tissu économique DIRECCTE-IDF souligne que l'ouverture aux entreprises de 0 salarié constitue une évolution forte du fonds de solidarité (pour lequel les apprentis ne sont pas comptabilisés comme salariés), de nature à soulager les secteurs les plus touchés, en particulier ceux de l'hôtellerie, de la restauration et de l'événementiel.

II- Questions des participants

Madame Afaf GABELOTAUD déplore le gap qui existe dans l'accès aux mesures d'accompagnement pour les entreprises entre 11 et 249 salariés. Certaines PME telles que les agences d'hôtesses, les sociétés de nettoyage n'ont pas forcément beaucoup de salariés. Il conviendrait d'imaginer un volet n°3, afin de combler les effets de seuil dans l'effectif de salariés qui ne sont pas toujours logiques.

Madame Afaf GABELOTAUD fait part de l'angoisse des chefs d'entreprise face à l'échéance du 11 mai pour leur réouverture. Si des masques leur ont été distribués, les commerçants (coiffeurs, retoucheurs-couturiers) souhaiteraient être autonomes pour leur approvisionnement en masques ou en gel hydro-alcoolique alors que le marché s'avère sclérosé, et que le ruissellement n'est pas évident.

Madame Alexandra DUBLANCHE rappelle que la Région Ile-de-France a déployé une palette d'interventions destinées à soutenir les entreprises de 0 à 20 salariés. Le prêt Résilience sera accessible à ces entreprises de 0 à 20 salariés. Madame Valérie PECRESSE s'est entretenue avec Madame Anne HIDALGO à ce sujet.

En outre, les commerces parisiens (commerces de bouche et boulangers) ont été équipés en masques par la Région grâce à une mobilisation des élus, relayés dans leur distribution notamment par la CPME, la CCI et la CMA.

21 millions de commandes ont été enregistrées sur la plateforme régionale ouverte aux collectivités, aux entreprises de toute taille ainsi qu'aux associations.

Madame Magali CHARBONNEAU confirme par ailleurs que la possibilité de vendre des masques a été libéralisée autant dans les pharmacies que dans la grande distribution, ce qui contribuera à accroître l'irrigation de l'ensemble du territoire.

A ce titre, il est souligné que les difficultés techniques rencontrées (portant sur l'enregistrement du n° de SIRET) par la plateforme créée entre la Poste et les services de l'Etat ont été résolues, ce qui élargit l'offre en masques pour les TPE.

Monsieur Dominique RESTINO (CCI Paris Ile-de-France) témoigne de la livraison de 150 000 masques tout en adressant ses remerciements à la Région qui a permis d'assurer l'amorçage de la distribution sur l'ensemble du territoire francilien. Une plateforme Paris Ile-de-France a été mise

en place pour assurer la récupération des masques. Celle-ci a permis la distribution de 35 000 masques sur Paris en dépannage.

Monsieur Dominique RESTINO s'interroge par ailleurs sur la possibilité de cumuler le prêt Rebond plafonné à 300 000 € à taux 0 et le prêt Résilience (à l'étude entre la Région Ile-de-France et la Banque des territoires). Il souligne qu'un effort de visibilité est nécessaire afin d'orienter aux mieux les entreprises vers la solution la plus adaptée.

Monsieur RAHER explique que l'objectif est que chaque entreprise puisse trouver une réponse à son besoin, ce qui impose d'utiliser chaque dispositif prioritairement sur la cible qui lui est dédiée. Le prêt rebond est doté de 300 M€, et doit cibler les entreprises qui ne sont pas éligibles au PGE, car le PGE, avec une capacité de 300 Md€, a un champ d'intervention beaucoup plus large.

Madame Alexandra DUBLANCHE déclare qu'avec la création du prêt Résilience, s'adressant notamment aux entreprises de 0 à 20 salariés, le souhait de la Présidente de la Région était de proposer une solution complémentaire avec le maximum de souplesse pour rattraper le plus grand nombre de TPE-PME confrontées à un refus total ou partiel de prêt.

Néanmoins, Madame Alexandra DUBLANCHE démontre qu'il n'est pas possible de comparer les montants engagés par la Région dans les mesures de soutien avec celles déployées au niveau national, notamment dans le cadre du PGE doté d'une garantie à hauteur de 300 milliards d'€. La Région apporte des solutions visant à combler les « trous dans la raquette ».

Monsieur RAHER rappelle que les dispositifs sont ciblés sur les entreprises en ayant le plus besoin, et souligne que Monsieur Bruno le MAIRE, Ministre de l'économie, a annoncé l'élargissement du fonds de solidarité aux entreprises de 20 salariés, réalisant 2 m€ CA, et porté le montant de l'intervention à 10 000 € pour les secteurs de l'événementiel, de l'hôtellerie et de la restauration. Les difficultés spécifiques de ces acteurs, qui avaient précédemment été évoquées, ont donc été prises en compte.

Franck MARGAIN souhaite des précisions sur le déconfinement, la réouverture des halles et des marchés, et sur l'éligibilité des TPE au volet n°2 du fonds de solidarité.

Madame Magali CHARBONNEAU répond positivement sur la réouverture de tous les commerces, y compris ceux jugés jusque-là non essentiels, à l'exception des bars-restaurants pour lesquels une réévaluation interviendra fin mai, tout comme pour les grands musées, les salles de spectacle et de cinéma. Les marchés rouvriront également dans le respect des règles barrière, et avec le risque d'une nouvelle fermeture décidée par le Préfet en cas de non-respect.

Monsieur Xavier RAHER confirme l'éligibilité des TPE au volet n°2 (si elles ont été éligibles au volet 1 au moins un mois).

Monsieur Franck MARGAIN, Elu régional relate la demande experts comptables, qui espèrent le déploiement d'une campagne de communication afin de mieux faire connaître le volet n°2 du fonds de solidarité, en démontrant que si 202 000 entreprises sur le volet n°1, seules 5 200 demandes ont été enregistrées sur le volet n°2.

A ce titre, Monsieur Laurent BENOUDIZ (Ordre des experts comptables) fait part du désarroi de sa profession face à la complexité des mesures engagées par les autorités dans la lutte contre la crise sanitaire. Il illustre son propos en s'appuyant sur la foire aux questions de 32 pages publiées à propos du PGE en relevant des contradictions entre certains paragraphes. Cette situation est d'autant plus alarmante que les experts comptables mal informés, constituent le relai des chefs d'entreprises. Les experts comptables sont perdus devant l'avalanche des textes, et les spécificités de chacune des mesures ne sont pas toujours bien saisies (prêt Rebond, prêt Digital...)

Si des conférences pour expliciter les dispositifs ont été instaurées sur Paris depuis le 15 mars, d'autres séances d'information doivent être se multiplier afin d'éviter aux gens d'être noyés.

Madame Alexandra DUBLANCHE et Monsieur Xavier RAHER confirment avoir déjà participé à des conférences, associant également la BPI, ces dernières pourraient être amplifiées et mises en ligne à destination des experts comptables et des entreprises.

Monsieur Xavier RAHER rappelle également que des fiches explicatives de l'ensemble des mesures sont consultables sur le site du Ministère de l'économie. Pour faciliter l'appropriation des dispositifs, il attire l'attention sur l'existence de cellules de continuité économique mises en place par la DIRECCTE, la CCI Ile-de-France, la CMA Ile-de-France, la Région ainsi que par Choose Paris Région, afin d'apporter des éclairages aux acteurs économiques.

Monsieur Pascal BARILLON (Président de la CMA IDF, Vice-président des boulangers), revient sur la distribution des masques, tout en remerciant Monsieur Franck MARGAIN et la Région pour la distribution effectuée dans les commerces alimentaires et auprès des entreprises du bâtiment équipées pour la reprise des chantiers), ainsi qu'à destination des chauffeurs de taxi.

Madame Nicole BISMUTH le CORRE, élue du 3^{ème} arrondissement, s'associe à ces remerciements à l'adresse de la Région, la première à avoir distribué des masques en déplorant par ailleurs la complexité et la multiplicité des mesures.

Monsieur Franck MARGAIN, évoque la distribution massive de 50 000 masques en faveur des 1 100 boulangeries parisiennes et s'enquiert de la réouverture des bureaux de poste.

Madame Magali CHARBONNEAU indique que le groupe La Poste s'est engagé à rouvrir davantage de bureaux de poste afin d'assurer le versement des allocations sociales et de la prime aux ménages à faible revenu, tout en indiquant que cette réouverture se fait en lien étroit avec la Préfecture de police s'agissant des questions de sécurité des sites.

Monsieur Mouhssine BERRADA (Union Nationale des Taxis) prodigue ses remerciements à la Région ainsi qu'à Monsieur Pascal BARILLON de la CMA au nom des chauffeurs de taxis et des coiffeurs pour la distribution de masques. Il annonce qu'une annulation des charges serait une bonne nouvelle pour les entreprises frappées par l'interdiction de travailler pendant le confinement, certaines d'entre elles étant confrontées à une perte de 80% de leur CA. Il réitère sa demande à la Région pour une adaptation des postes de travail (séparateurs plexiglas dans les taxis) en arguant que cette disposition a été adoptée par Monsieur Laurent WAUQUIEZ. Madame Alexandra DUBLANCHE fait remarquer que les Régions engagent des actions différentes tout en rappelant qu'un budget de 150 millions d'€ a été consacré par la collectivité face à la crise sanitaire et économique. A cet effet, elle indique que le fonds de Résilience pourra servir à financer ce type d'équipement. La possibilité d'y faire appel interviendra très prochainement après bouclage du tour de table avec les territoires.

Monsieur Bernard COHEN sollicite des précisions au sujet des dispositions adoptées par la Mairie de Paris en matière de bail commercial et des exonérations de loyers par les bailleurs sociaux. La Mairie de Paris a adopté un fonds de 100 millions d'€ d'aides aux entreprises, comprenant des exonérations de loyer par les bailleurs sociaux. Ces dernières sont prises au cas par cas en fonction de chaque entreprise.

A 17H15, Madame Magali CHARBONNEAU et Alexandra DUBLANCHE remercient les participants.

Magali CHARBONNEAU remarque l'importance capitale du partage d'informations, tout en confirmant que si les dispositifs peuvent paraître touffus, ils n'en sont pas moins nécessaires pour prendre en compte un maximum de situations. En outre, invite-t-elle les responsables de réseaux et de plateformes d'accueil à l'activité économique à faire œuvre de pédagogie pour expliciter les élargissements des dispositifs pouvant conduire à une certaine complexification. Elle conclut par

la possibilité de développer des webinaires capables de faciliter la compréhension et la mobilisation des dispositifs adoptés.